

## Le droit naturel : les enjeux terminologiques d'un concept

La polysémie du concept de droit naturel est un fait unanimement reconnu. Tout en reconnaissant les failles d'une périodisation des conceptions jusnaturalistes, l'historiographie conserve néanmoins l'idée de « figures historiques » parvenant à en cristalliser le sens pour une période donnée. L'histoire du droit naturel est présentée comme constituée par une série de grands auteurs, « comme on saute de sommet en sommet, sans mettre le pied dans les vallées du savoir » (Scattola, 1999, p. 5).

L'objectif du colloque est d'explorer une partie de ces « vallées ». Il propose de dégager les multiples facettes de cette notion complexe en se centrant sur les travaux d'auteurs « mineurs » ou méconnus de la première modernité, où la pluralité de sens du droit naturel est si manifeste. Les désaccords touchent tout autant à son fondement qu'à sa nature, ses sujets, ou sa finalité. Les différences interprétatives ne recoupent pas celles des grandes traditions de pensée. Le recours à des méthodologies et à des sources diverses ne suffit pas à les expliquer. Comment expliquer ces divergences définitionnelles ? Quels enjeux soulevaient les choix opérés par les auteurs ? Enfin, quelles ont été la réception et l'utilisation de cette polysémie dans l'espace culturel qui a suivi la première modernité ?

Organisation :

Gaëlle Demelemestre – CNRS-IHRIM

Luisa Brunori – CNRS/ENS-CTAD

Olivier Descamps – Université Paris II - IHD

Jean-Louis Halpérin – ENS-CTAD



# LE DROIT NATUREL : LES ENJEUX TERMINOLOGIQUES D'UN CONCEPT

6 – 7 mars 2025

Université Paris II

Panthéon-Assas

Salle des Conseils

12 place du Panthéon

75005 Paris

Pour assister au colloque ou pour une connexion à distance, prière d'envoyer d'un message à [olivier.descamps@u-paris2.fr](mailto:olivier.descamps@u-paris2.fr).

## Jeudi 6 mars

9h00 – Accueil des participants

Présidence  
Frédéric Gabriel (IHRIM)

9h30 – Dario Mantovani (Collège de France)

*L'ancrage du jusnaturalisme moderne dans les textes des juristes romains. Une cause ou un remède à la polysémie ?*

10h30 – Rafael Ramis Barceló (Université de Majorque)

*La réception de la critique par Valla de la notion de droit naturel d'Ulpien au XVI<sup>e</sup> siècle*

11h30 – Gaëlle Demelemestre (IHRIM)

*La doctrine du droit naturel de Fernando de Mendoza*

Présidence  
Jean-Louis Halpérin (ENS-PSL)

15h00 – Wim Decock (Université catholique de Louvain)

*A quoi nous sert le droit naturel ? Réflexions à partir de la pratique des avis juridiques dans la scolastique moderne*

16h00 – Luisa Brunori (CNRS/ENS-CTAD)

*Le droit naturel des 'barbares' : les termes de la question au XVI<sup>e</sup> siècle*

17h00 – Pierre Bonin (Université Paris I)

*De l'homme animal politique à l'homme animal social avec l'école du droit de la nature et des gens*

## Vendredi 7 mars

9h15 – Accueil des participants

Présidence  
Cristina Vano (Université de Naples – Frédéric II)

9h30 – Jean-Louis Halpérin (ENS-PSL)

*Quel droit naturel pour les juristes du XIX<sup>e</sup> après Kant et Bentham ?*

10h30 – Olivier Descamps (Université Paris II-IHD)

*La notion de droit naturel chez Eugène Lerminier*

11h30 – Pierre Thévenin (ISSP)

*Le droit au naturel. Une écologie du jusnaturalisme*